



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2021-017

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2021

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-02-02-001 - SGC arrêté n°2021-006 subdélégation de signature ordonnancement
secondaire SPREF43-i0121020118480 (6 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2021-02-02-001

SGC arrêté n°2021-006 subdélégation de signature
ordonnancement secondaire

SPREF43-i0121020118480

SGC arrêté n°2021-006 subdélégation de signature ordonnancement secondaire



SUBDÉLÉGATION

ARRÊTÉ N°2021-006

La directrice du secrétariat général commun départemental,

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement générale sur la comptabilité publique ;
- VU** le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral SG/Coordination n° 2020-108 du 24 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat général commun départemental de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté ministériel n°20/2681/A du 22/12/2020 portant nomination de madame Sophie REYNIER dans l'emploi fonctionnel de conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directrice du secrétariat général commun de la Haute-Loire ;
- VU** l'arrêté préfectoral SG/Coordination n° 2021-5 du 18 janvier 2021 portant délégation de signature à madame Sophie REYNIER, directrice du secrétariat général commun de la Haute-Loire en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable de l'unité opérationnelle et des centres de coûts ;
- VU** la décision d'affectation des agents concernés.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée, à compter du 01/01/2021, à monsieur Loïc VANNIER, Directeur adjoint du secrétariat général commun départemental de la Haute-Loire, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et des recettes de l'État des budgets opérationnels des programmes ci-dessous, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n°2021-5 du 18/01/2021 susvisé :

=> Action sociale et médecine de prévention :

Intitulés Ministères	N° des programmes	Programmes
Solidarités et de la Santé	124 T2 et 124 HT2	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative.
Économie et des finances	134 T2 et 134 HT2	Développement des entreprises.
Mission interministérielle	148 T2 et 148 HT2	Fonction publique.
Intérieur	176 T2 et 176 HT2	Police nationale.
Agriculture, agroalimentaire et forêt	206 T2 et 206 HT2	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation.
Agriculture, agroalimentaire et forêt	215 T2 et 215 HT2	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture.
Intérieur	216 T2 et 216 HT2	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur.
Écologie, développement durable et énergie	217 T2 et 217 HT2	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable.

=> Fonctionnement et politique immobilière de l'État :

Intitulés Ministères	N° des programmes	Programmes
Intérieur	354	Administration territoriale de L'État.
Intérieur	723	Opérations immobilières déconcentrées.

Cette délégation porte sur l'engagement juridique, la liquidation et le paiement des dépenses ainsi que sur la perception des recettes.

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

ARTICLE 2 :

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toutes natures,

À :

- Madame Pascale ALLARY, en qualité de Cheffe du pôle budget, finances et marchés ;
- Madame Christine VALETTE, en qualité d'adjointe à la Cheffe du pôle budget, finances et marchés ;
- Madame Annick VEYSSEYRE, en qualité de Cheffe du bureau des marchés et des frais de déplacement.
- Monsieur Antoine LANDRIOT, en qualité du Chef du pôle Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC), et en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Morgan SAVY, en qualité d'adjoint au Chef du pôle du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC) ;
- Madame Carole TERRADE, en qualité de Cheffe du pôle des ressources humaines, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Myriam JAROUSSE, en qualité de Cheffe du bureau de l'action sociale et de la formation ;
- Monsieur Mathias CHAVE, en qualité de Chef du pôle logistique immobilier ;
- Madame Valérie SIGAUD, en qualité de Référente de proximité de la DDT ;
- Monsieur Pierre TCHOUBAR, en qualité de Référent de proximité de la DDCSPP et de l'UD DIRECCTE.

ARTICLE 3 :

Les agents cités dans le tableau de l'annexe 1 ont délégation de validation dans les applications CHORUS FORMULAIRE, CHORUS DT, CHORUS COEUR et PLACE pour les budgets opérationnels de programme indiqués dans ce même tableau.

Cette délégation est octroyée sous couvert de la signature de l'ensemble de pièces budgétaires, par les agents habilités aux articles 1 et 2 de la présente subdélégation.

ARTICLE 4 :

Sont abrogées toutes dispositions antérieures au présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy-en-Velay, le 1^{er} février 2021

La Directrice du SGCD,


Sophie REYNIER

ANNEXE 1
Délégation signature application remettante CHORUS

Tableau annexe aux délégations de signature ordonnancement secondaire relatif aux validations dans les applications remettantes CHORUS :

Civilité, Prénom et NOM	Applications	Programmes
Monsieur Loïc VANNIER	CHORUS DT	BOP 354
Madame Pascale ALLARY	CHORUS DT	BOP 354
Madame Christine VALETTE	CHORUS DT	BOP 354
Madame Annick VEYSSEYRE	CHORUS DT	BOP 354
Madame Martine BEAL	CHORUS DT	BOP 354
Madame Catherine FAUSSE	CHORUS DT	BOP 354
Madame Marie QUOIZOLA	CHORUS DT	BOP 354
Madame Émilie GALLOIS-PARMENTIER	CHORUS DT	BOP 354
Madame Pascale ALLARY	CHORUS FORMULAIRE	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Madame Christine VALETTE	CHORUS FORMULAIRE	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Madame Annick VEYSSEYRE	CHORUS FORMULAIRE	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Madame Catherine FAUSSE	CHORUS FORMULAIRE	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Madame Émilie GALLOIS-PARMENTIER	CHORUS FORMULAIRE	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Madame Marie PETIT	CHORUS FORMULAIRE	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723

Madame Martine BEAL	CHORUS FORMULAIRE	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Madame Marie QUOIZOLA	CHORUS FORMULAIRE	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Madame Myriam JAROUSSE	CHORUS FORMULAIRE	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 216, BOP 215, BOP 216, BOP 217 et BOP 354
Monsieur Hervé VALETTE	CHORUS FORMULAIRE	BOP 354
Monsieur Mathias CHAVE	CHORUS FORMULAIRE	BOP 723
Monsieur François ASTIER	CHORUS FORMULAIRE	BOP 723
Madame Pascale ALLARY	CHORUS COEUR	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Madame Christine VALETTE	CHORUS COEUR	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Madame Annick VEYSSEYRE	CHORUS COEUR	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Madame Marie QUOIZOLA	CHORUS COEUR	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Madame Martine BEAL	CHORUS COEUR	BOP 124, BOP 134, BOP 148, BOP 176, BOP 206, BOP 215, BOP 217, BOP 354, et BOP 723
Monsieur Mathias CHAVE	CHORUS COEUR	BOP 723
Madame Pascale ALLARY	PLACE / APPACH	BOP 354 et BOP 723
Madame Christine VALETTE	PLACE / APPACH	BOP 354 et BOP 723
Madame Annick VEYSSEYRE	PLACE / APPACH	BOP 354 et BOP 723
Madame Marie QUOIZOLA	PLACE / APPACH	BOP 354 et BOP 723
Madame Martine BEAL	PLACE / APPACH	BOP 354 et BOP 723
Madame Émilie GALLOIS-PARMENTIER	PLACE / APPACH	BOP 354 et BOP 723
Monsieur Mathias CHAVE	PLACE / APPACH	BOP 723

